



## SSIAP 1 MODULE COMPLÉMENTAIRE [PAR ÉQUIVALENCE]

SSIAP 1 - Agent de sécurité incendie  
En centre de formation

Durée : 43 h 30

### Objectifs pédagogiques

Acquisition des connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les ERP et dans les IGH.

#### Le public

Toute personne étant ou ayant été homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires ou des pompiers militaires de l'Armée de Terre ou des pompiers militaires de l'Armée de l'Air ou des marins pompiers de la Marine Nationale et souhaitant acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'emploi et à la fonction d'agent de sécurité incendie en Établissement Recevant du Public (ERP) et Immeuble de Grande Hauteur (IGH).

#### Prérequis

- Aptitude physique (validée par un examen médical),
- Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante,
- Secourisme [moins de 2 ans],
- Attestation certifiant : être ou avoir été homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires ou des pompiers militaires de l'Armée de Terre ou des pompiers militaires de l'Armée de l'Air ou des marins pompiers de la Marine Nationale.

### Déroulé du programme

#### Sécurité incendie - 17 heures

- Principes de classement des établissements,
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie,
- Desserte des bâtiments,
- Cloisonnement d'isolation des risques,
- Evacuation du public et des occupants,
- Désenfumage,
- Eclairage de sécurité,
- Présentation des différents moyens de secours.

#### Installations techniques - 9 heures

- Installations électriques,
- Ascenseurs et nacelles,
- Installations fixes d'extinction automatique,
- Colonnes sèches et humides,
- Système de sécurité incendie.

#### Rôle et missions des agents de sécurité incendie - 7 ½ heures

- Le service de sécurité,
- Poste de sécurité,
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux.

### Concrétisation des acquis - 10 heures

- Visites applicatives.

## Suivi, évaluation et certifications

- feuille d'émargement
- Enquête de satisfaction stagiaire et client
- Obtention d'une attestation de fin de formation
- Pas d'examen le diplôme est obtenu par équivalence et validé par le SDIS 84 à la suite de la formation sur présentation du dossier.

### SSIAP 1 [par équivalence]

#### SSIAP 1 PAR ÉQUIVALENCE : C'EST QUOI ?

Le SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) – Module complémentaire par équivalence permet aux sapeurs-pompiers professionnels, volontaires ou militaires d'obtenir le diplôme SSIAP 1 sans passer l'examen classique. Cette formation complémentaire de 43 heures 30 vise à leur transmettre les connaissances spécifiques aux Établissements Recevant du Public (ERP) et aux Immeubles de Grande Hauteur (IGH).

#### QUI PEUT OBTENIR LE SSIAP 1 PAR ÉQUIVALENCE ?

Cette formation est accessible à toute personne remplissant les conditions suivantes être ou avoir été homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, ou des pompiers militaires de l'Armée de Terre, de l'Armée de l'Air ou de la Marine Nationale, être titulaire d'un certificat de secourisme de moins de 2 ans (SST, PSC1, PSE1, PSE2), fournir un certificat médical d'aptitude physique, être capable de retranscrire des anomalies sur une main courante, et après suivi une formation spécifique.

#### QUI ASSURE L'ÉVALUATION ?

Il n'y a pas d'examen pour cette formation.

Le diplôme est validé par le SDIS 84 après la formation, sur présentation du dossier du candidat.

Taux de satisfaction

99.35%

## L'équipe pédagogique

Nos formations sont animées par des formateurs experts, sélectionnés pour leurs connaissances approfondies des thématiques abordées et leurs compétences pédagogiques. Ils garantissent des sessions de formation à la fois pratiques, interactives et adaptées aux besoins des apprenants.

## Le financement

Les modalités de financement des formations sont variables et dépendant de nombreux critères. Parmi ceux-ci, la catégorie socioprofessionnelle de l'apprenant, l'Opérateur de Compétences (OPCO), la taille de l'entreprise sont prépondérants. L'équipe NG SECURITE vous accompagne dans le choix de vos formations et les modalités de financement. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

Inscription au 04 90 37 65 43 ou par mail à [contact@ng-formations.fr](mailto:contact@ng-formations.fr)

Généré le 27/03/2025 / Habilitation INRS - 1512333/2022/SST-01/O/07

Agrément préfectoral SSIAP n° 84-0002 - Autorisation d'exercice CNAPS n° FOR-084-2028-07-05-20230632064 - Agrément ADEF n°8417122003

## Les sessions inter-entreprises

[Nous consulter](#)